

Le rapport de l'année dernière mentionnait un nouveau phare construit au défilé Pokemouche (Pokemouche Gully), golfe Saint-Laurent, et qui fut mis en opération à l'ouverture de la navigation. Sa lumière est verte fixe et de l'ordre catoptrique, élevée à 35 pieds au-dessus des hautes eaux, et sera probablement vue à une distance de huit milles. La tour est une construction carrée en bois, haute de 37 pieds de la base à la girouette, peinte en blanc, avec logement pour le gardien. La somme de \$2,179 70 a été dépensée pour ce phare pendant la dernière année fiscale, ce qui, avec les dépenses déjà faites, en porte les frais à \$3,159.75.

Un contrat a été donné dans le cours de l'été dernier pour la construction de deux tours d'alignement à la Grande Tracadie, comté de Gloucester. L'entrepreneur a récemment terminé son contrat, mais le phare ne sera allumé qu'à l'ouverture de la navigation.

Un pivot en fer muni d'une cage au sommet a été établi sur le dangereux récif qui se trouve au sud de Grand Manan et qui est connu sous le nom de Rocher du Vieux Propriétaire (Old Proprietor Rock). Le pivot est à 31 pieds au-dessus des hautes eaux, et dans les temps clairs il peut être aperçu à une distance de huit à dix milles.

Dans le cours de la saison de navigation, le logement du gardien sur l'île du Renard d'en haut (Upper Fox Island) a été détruit par le feu; mais une nouvelle maison, coûtant \$900, a été construite quelque temps après.

Le département a donné un contrat pour la construction d'un phare à la Pointe aux Pois (Pea Point), Havre L'Etang, comté de Charlotte; mais ce phare ne sera pas terminé avant la prochaine saison de navigation.

Un autre contrat a été donné pour la construction des bâtisses nécessaires pour un sifflet d'alarme qui va être établi sur l'île de la Meule (Grindstone Island), baie de Fundy, et l'on croit que ce sifflet sera mis en opération l'année prochaine.

Les changements suivants ont été opérés parmi les gardiens de phares, etc., depuis la date du dernier rapport :

Par arrêté du conseil en date du 19 janvier, M. Robert Clarke a été nommé gardien du phare de la Pointe de Sable, rivière St. Jean, avec un salaire de \$80 par année, en remplacement de M. James Clarke, décédé.

Par arrêté du conseil en date du 2 avril, M. John Beatty, de Hillsboro, a été nommé gardien du phare qui se trouve sur la jetée de Hillsboro, avec un salaire de \$75, en remplacement de M. Samuel Gross, démissionnaire.

Par arrêté du conseil en date du 22 avril, M. Patrick Tooreys, a été nommé gardien du phare-balise de la Pointe à Marc, avec un salaire de \$80, en remplacement de M. A. B. Christie, qui a changé de lieu de résidence.

Par arrêté du conseil en date du 7 septembre, M. Robert McMann a été nommé gardien du nouveau phare de la Pointe McManus, Grand Lac, avec un salaire de \$80 par année.